



### **Note de présentation**

établie au titre de l'article L. 120-1 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

**Objet :** Projet d'arrêté préfectoral relatif à la période de chasse pour la campagne 2023/2024 et son projet d'affiche.

#### **Lieu de consultation :**

Le projet d'arrêté préfectoral est mis à disposition du public :

- sur le site internet des services de l'État dans la Marne en suivant ce lien : <http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nature-Foret-et-Chasse/Consultation-du-public2>

#### **Délai de consultation :**

Le public dispose d'un délai de 21 jours minimum pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté préfectoral.

**Début de la consultation :** 14 avril 2023

**Fin de consultation :** 8 mai 2023

#### **Observations :**

Les avis doivent être transmis :

- par courrier à : Direction départementale des territoires de la Marne  
Service Environnement  
Unité Nature et paysage  
40, boulevard Anatole France - CS 60554  
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-chasse@marne.gouv.fr](mailto:ddt-chasse@marne.gouv.fr) en notant en objet du mail « Projet d'arrêté préfectoral relatif à la période de chasse pour la campagne 2023/2024 et son projet d'affiche ».

#### **Suite de la consultation :**

Après dépouillement et analyse, une synthèse des observations sera mise à disposition sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

#### **Présentation du projet :**

Le projet d'arrêté préfectoral précise les périodes d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison cynégétique 2023-2024.

Les informations impératives à retenir de cet arrêté ainsi que les principales règles du schéma départemental de gestion cynégétique que doit respecter tout chasseur sont récapitulées dans le projet d'affiche.